

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 06 mars 2020

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés: M. Sylvain BOUVARD et M. Roger BOLLE. A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Compte administratif 2019, Compte de gestion 2019, Affectation des résultats, Budget primitif 2020, Vente de terrains – Délégation de signature, Projet éolien – Autorisation préalable du contrat de développement, Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2020, Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2020, Archives communales – Restauration, numérisation et valorisation – Subvention région, Questions diverses.*

*Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Vote des taux d'imposition 2020.*

### **Approbation des comptes de l'année 2019**

M. Patrick CHAPELUT prend la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019 établi par le Maire. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve ce document.

Le Conseil vote le compte de gestion du receveur et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement :

- l'excédent global de 651 014.18 € du budget général est affecté en excédent d'exploitation reporté pour 99 129.53 € et en recette d'investissement pour 551 884.65 €
- budget transport : l'excédent, de 9 070.17 €, est affecté en excédent d'exploitation reporté du budget général, le budget transport étant supprimé au 31 décembre 2019.

### **Vote des taux d'imposition 2020**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 6.25%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.83%

Le conseil municipal n'a pas à voter le taux de la taxe d'habitation en 2020. Pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué en 2019, soit 7.61%.

### **Budget primitif 2020**

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2020 avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Le budget général s'équilibre ainsi :

*Section de fonctionnement : 679 622.20 €      Section d'investissement : 1 126 437.65 €*

### **Vente de terrains – Délégation de signature**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 29 novembre 2019 et du 24 janvier 2020 l'autorisant à procéder à la vente de parcelles respectivement au lieu-dit « Les Essarts » et au lieu-dit « Le Moulin Neuf ». Des actes administratifs vont être établis pour procéder à ces ventes.

Monsieur le Maire authentifiant les actes administratifs, il demande au conseil municipal de donner délégation de signature à M. Thierry PERNOD, 1<sup>er</sup> adjoint, afin de signer ces actes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de donner délégation de signature à M. Thierry PERNOD, 1<sup>er</sup> adjoint, afin de procéder à la vente de parcelles au lieu-dit « La Fluaz » et au lieu-dit « Le Moulin Neuf » sous la forme d'actes administratifs.

### **Projet éolien – Autorisation préalable du contrat de développement**

M. le Maire rappelle qu'un élu qui participe, assiste à une délibération ou se manifeste en faveur d'un projet éolien peut être condamné pour prise illégale d'intérêt, dès lors que lui, sa famille ou ses proches tireront un bénéfice de toute nature de la réalisation de ce projet (article R. 432-12 du code pénal).

M. le Maire invite les membres du conseil municipal qui présenteraient un intérêt quelconque de quitter la salle du conseil au moment des débats et vote relatifs au projet éolien et de ne prendre aucune position publique concernant le projet et de ne participer à aucune réunion.

Suite à la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la commune d'Echallon est actionnaire à hauteur de 10% de la SAS Parc éolien d'Echallon, qui porte le développement du projet éolien sur la commune. Lors de l'assemblée générale constitutive du 3 mai 2018, l'assemblée générale a nommé M. Savoye en qualité de membre du Comité de Direction.

Un Comité de Direction se tient par correspondance le 13 mars 2020. Il est demandé au Comité de Direction de donner son autorisation pour la conclusion du contrat de développement entre CN'AIR et SAS Parc éolien d'Echallon.

Depuis le lancement du projet, CN'AIR a engagé un certain nombre d'études à ses frais en attendant la création de la SAS Parc éolien d'Echallon. Le contrat de développement proposé vise à permettre la refacturation par CN'AIR des frais engagés, en études internes et en études externes.

Le projet de contrat de développement à conclure entre CN'AIR et SAS Parc éolien d'Echallon a été transmis au conseil municipal préalablement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise et mandate le Maire à voter au nom de la Commune d'Echallon lors du Comité de Direction du 13 mars 2020 l'autorisation pour la conclusion du contrat de développement entre CN'AIR et SAS Parc éolien d'Echallon,
- Autorise et mandate le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2020**

Monsieur le Maire présente le programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, pour un total de 1 560 m<sup>3</sup> de bois. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le programme des ventes de bois 2020.

### **Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2020**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers 2020. Le conseil municipal approuve le programme et sollicite auprès de Sylv'Acctes une subvention pour des travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2020 pour un montant maximum de 17 000.00 euros HT.

Il approuve également les travaux de maintenance de traitement manuel, peinture et débroussaillage manuel d'un montant de 3 190.00 euros HT.

### **Archives communales – Restauration, numérisation et valorisation – Subvention région**

M. Jacques HUMBERT informe le conseil municipal du nouveau plan de financement pour la restauration, numérisation, analyse scientifique et valorisation des archives communales anciennes d'Echallon.

Les travaux de restauration et de numérisation sont en cours, l'analyse scientifique des archives historiques a été réalisée début mars. Une conférence sur l'histoire d'Echallon ainsi qu'une exposition sur l'évolution de la place à travers les âges sont prévues le 27 novembre 2020.

**Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

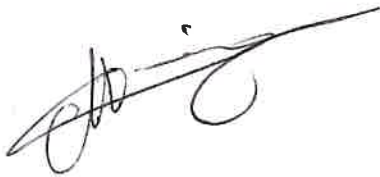
- de la demande de participation à l'achat d'un camion de pompier pour le CPINI de Belleydoux : le conseil municipal donne un avis favorable,
- du déroulement d'une cérémonie organisée par Mémoires de l'Ain 1939-1945 à la Côte Druet le 05 avril 2020 à 11h15,
- d'une réunion publique relative à l'accès au service Très Haut Débit par le biais du réseau de fibre optique Li@in qui aura lieu lundi 23 mars 2020 à 19h00 à la salle des fêtes d'Echallon.

La séance est levée à 22 heures 30.

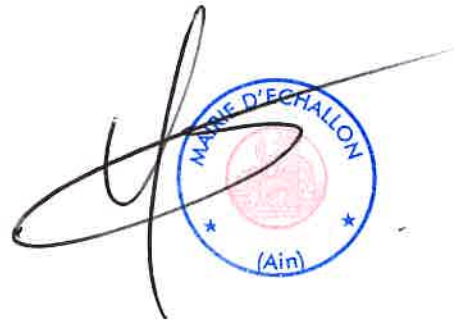
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 09/03/2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



MAIRIE D'ECHALLON  
(Ain)